

Le nombre de détenus gonfle, pas les places disponibles : les prisons sont occupées à 135,6 %

La Voix du Nord, par Cécile Marchant, le 2 janvier 2026

Au 1er décembre, les prisons françaises contenaient 86 229 détenus, pour 63 613 places. L'Observatoire international des prisons tire l'alarme et dénonce des chiffres officiels sous-évalués.

Il y avait 86 229 détenus dans les prisons françaises le 1er décembre 2025, une nouvelle hausse dans un contexte de surpopulation carcérale chronique. Le ministère de la Justice a publié ses statistiques mensuelles des établissements et des personnes écrouées vendredi. Elles révèlent un taux de densité carcérale à 135,6 %.

86 229 détenus pour 63 613 places opérationnelles. La surpopulation carcérale s'aggrave de mois en mois : le nombre de détenus a augmenté de 6,7 % en novembre, alors que le nombre de places n'a gonflé que de 1,9 %. En conséquence, et malgré le bond de 9,5 % des personnes écrouées mais non-détenues – c'est-à-dire en détention à domicile ou en placement extérieur – le taux de densité carcérale est alarmant.

« Mois après mois, les records de surpopulation s'enchaînent sans relâche », déplorait la section française de l'Observatoire international des prisons au 1er novembre. « 70 % des personnes détenues vivent dans des établissements dont le taux moyen d'occupation atteint 167 % et dans des dizaines de prisons, ce taux grimpe à 200 % », dénonçait l'organisme. Depuis, les chiffres continuent de gonfler. Au 1er décembre, [6 446 détenus dormaient sur des matelas au sol](#).

« Des sommets parfois supérieurs à 200 % »

Une [carte](#), mise en ligne par l'OIP, permet de se rendre compte des disparités masquées par ses statistiques. Ainsi, [au centre pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin](#), les 968 détenus en maison d'arrêt s'entassent. La densité carcérale y atteint 167 %. Les quartiers de semi-liberté et le centre national d'évacuation, au contraire, compte des places libres. Leur taux d'occupation est respectivement de 86 % et 63 %.

Ainsi, l'observatoire appelle à une révision des chiffres du ministère, qu'il devine sous-estimés. « Les chiffres globaux incluent souvent les quartiers femmes, mineurs ou semi-liberté, rarement saturés, ce qui minimise artificiellement les taux d'occupation réels. Dans les quartiers hommes des maisons d'arrêt, où la majorité des personnes sont en détention provisoire ou purgent de courtes peines, la surpopulation atteint des sommets, parfois supérieurs à 200 %. »

La France déjà condamnée

En janvier 2020, la Cour européenne des droits de l'homme estimait que « les taux d'occupation des prisons concernées révèlent [l'existence d'un problème structurel](#) » et condamnait les conditions de détention indignes des requérants. Ainsi, la CEDH recommandait à la France « l'adoption de mesures générales visant à supprimer le surpeuplement et à améliorer les conditions matérielles de détention ».

Gérald Darmanin, Garde des Sceaux, n'a pas réagi à ces nouveaux chiffres mais évoque régulièrement le problème de la surpopulation carcérale. Le 3 novembre, il rendait visite au site sur lequel sera construite la première [prison modulaire en béton](#), modèle qu'il prévoit de reproduire pour créer 3 000 places « *dans les prochains mois* ». D'après lui, cette solution permettrait de différencier les peines selon la dangerosité des détenus et ainsi désengorger les prisons « *trois fois plus vite, deux fois moins cher* ».